

F24 CHAUFFAGE; FOURNEAUX; VENTILATION (protection de végétaux par chauffage des jardins, vergers ou forêts A01G 13/06; fours et appareils à cuire de boulangerie A21B; ustensiles de cuisine à l'exception des fourneaux A47J; forgeage B21J, B21K; spécialement adapté aux véhicules, voir les sous-classes appropriées de B60 à B64; appareils à combustion en général F23; séchage F26B; fours en général F27; éléments du chauffage électrique ou leurs aménagements H05B)

F24C AUTRES POÊLES OU FOURNEAUX À USAGE DOMESTIQUE; PARTIES CONSTITUTIVES DES POÊLES OU FOURNEAUX À USAGE DOMESTIQUE, D'APPLICATION GÉNÉRALE (poêles-radiateurs du type à circulation de fluide F24H)

Schéma général

POÊLES OU FOURNEAUX, NON
RESTREINTS AUX COMBUSTIBLES
SOLIDES UNIQUEMENT

Caractéristiques générales 1/00
A un seul combustible ou source
d'énergie: gaz, liquide, électricité,
autres 3/00 à 9/00
A plusieurs combustibles ou sources
d'énergie, ou non spécifiés 1/00

Avec moyens additionnels pour le
chauffage de l'eau 13/00
Comportant des possibilités d'auto-
nettoyage 14/00
Combinaison de poêles ou
fourneaux 11/00

PARTIES CONSTITUTIVES PROPRES AUX
POÊLES OU FOURNEAUX EN GÉNÉRAL 15/00

- | | |
|--|---|
| <p>1/00 Poêles ou fourneaux dans lesquels le combustible ou la source d'énergie n'est pas exclusivement un combustible solide ou d'un type couvert par un seul des groupes F24C 3/00 à F24C 9/00; Poêles ou fourneaux dans lesquels le type de combustible ou d'énergie utilisé n'est pas spécifié</p> <p>1/02 . pouvant utiliser deux ou plusieurs types de combustible ou d'énergie (F24C 1/16 a priorité; combinaisons de deux ou plusieurs poêles ou fourneaux utilisant chacun un type différent de combustible ou d'énergie F24C 11/00)</p> <p>1/04 . . simultanément</p> <p>1/06 . . par changement de pièces, p.ex. en remplaçant un brûleur par une plaque électrique chauffante</p> <p>1/08 . adaptés uniquement au chauffage par rayonnement (F24C 1/16 a priorité)</p> <p>1/10 . . avec réflecteurs</p> <p>1/12 . . . de forme circulaire</p> <p>1/14 . Poêles ou fourneaux à chauffage par rayonnement comportant des moyens supplémentaires de chauffage par convection (F24C 1/02, F24C 1/16 ont priorité; adaptés au chauffage par convection uniquement F24H)</p> <p>1/16 . spécialement adaptés pour voyager, p.ex. démontables</p> <p>3/00 Poêles ou fourneaux à combustibles gazeux</p> <p>3/02 . dans lesquels la chaleur est produite uniquement par des flammes (F24C 3/14 a priorité)</p> <p>3/04 . dans lesquels la chaleur est produite en totalité ou en partie par un corps radiant, p.ex. par une plaque perforée (F24C 3/14 a priorité)</p> <p>3/06 . . sans flamme apparente</p> <p>3/08 . Disposition ou montage des brûleurs (brûleurs en soi F23D)</p> <p>3/10 . Disposition ou montage des dispositifs d'allumage (dispositifs d'allumage en soi F23Q)</p> | <p>3/12 . Disposition ou montage des dispositifs de commande ou de sécurité (soupapes de commande F16K; dispositifs de sécurité pour brûleurs F23D 14/72; réglage ou commande de la combustion F23N)</p> <p>3/14 . spécialement adaptés pour voyager, p.ex. démontables</p> <p>5/00 Poêles ou fourneaux à combustibles liquides</p> <p>5/02 . à brûleurs à vaporisation, p.ex. du type cuvette (F24C 5/20 a priorité)</p> <p>5/04 . . à mèches</p> <p>5/06 . . . réglables</p> <p>5/08 . . dans lesquels la chaleur est produite en totalité ou en partie par un corps radiant</p> <p>5/10 . à brûleurs à pulvérisation (F24C 5/20 a priorité)</p> <p>5/12 . Disposition ou montage des brûleurs (brûleurs en soi F23D)</p> <p>5/14 . Disposition ou montage des dispositifs d'allumage (dispositifs d'allumage en soi F23Q)</p> <p>5/16 . Disposition ou montage des dispositifs de commande ou de sécurité (soupapes de commande F16K; dispositifs de sécurité pour brûleurs F23D; réglage ou commande de la combustion F23N)</p> <p>5/18 . Dispositifs d'alimentation en combustible liquide faisant partie des poêles ou fourneaux (alimentation en combustible liquide des appareils à combustion, en général F23K)</p> <p>5/20 . spécialement adaptés pour voyager, p.ex. démontables</p> <p>7/00 Poêles ou fourneaux chauffés à l'électricité (éléments ou aménagements électriques des circuits de chauffage H05B)</p> <p>7/02 . à micro-ondes (chauffage par micro-ondes en général H05B 6/64)</p> <p>7/04 . dans lesquels la chaleur est rayonnée directement par l'élément chauffant (F24C 7/10 a priorité)</p> <p>7/06 . Disposition ou montage des éléments de chauffage électrique</p> |
|--|---|

F24C

- 7/08 . Disposition ou montage des dispositifs de commande ou de sécurité (relais H01H; aménagements électriques des circuits de chauffage H05B)
- 7/10 . spécialement adaptés pour voyager, p.ex. démontables
- 9/00 Poêles ou fourneaux chauffés par un seul type d'énergie non couverts par les groupes F24C 3/00 à F24C 7/00 ou par la sous-classe F24B** (utilisant la chaleur dégagée par une réaction exothermique ne comportant pas une alimentation en oxygène libre, utilisant l'énergie solaire F24J)
- 11/00 Combinaisons de plusieurs poêles ou fourneaux, p.ex. utilisant chacun un type d'énergie différent**
- 13/00 Poêles ou fourneaux comportant des moyens supplémentaires pour chauffer de l'eau [3]**
- 14/00 Poêles ou fourneaux comportant des possibilités d'auto-nettoyage, p.ex. de nettoyage permanent ou catalytique, de nettoyage électrostatique [3]**
- 14/02 . du type pyrolytique [3]
- 15/00 Parties constitutives**
- 15/02 . Portes adaptées spécialement pour poêles ou fours (en général E06B; pour chambres de combustion F23M)
- 15/04 . . avec hublots de surveillance
- 15/06 . Eléments décoratifs, p.ex. grille de façade, entourage
- 15/08 . Plaques de base ou de support; Pieds ou montants; Enveloppes; Roulettes (F24C 15/10 a priorité)
- 15/10 . Dessus, p.ex. plaque chauffante. Rondelles ou anneaux (F24C 15/12, F24C 15/14 ont priorité)
- 15/12 . Supports latéraux; Plaques latérales; Couvercles, écrans protecteurs; Râteliers extérieurs aux fours, p.ex. pour égoutter les assiettes
- 15/14 . Plateaux ou rainures pour l'écoulement
- 15/16 . Tablettes, crémaillères ou planchettes intérieures aux fours; Leurs supports
- 15/18 . Disposition des compartiments additionnels autres que ceux de cuisson, p.ex. pour le chauffage, le rangement d'ustensiles ou les bacs à combustibles; Aménagements d'appareils additionnels de chauffage ou de cuisson, p.ex. grils (grils en soi A47J)
- 15/20 . Elimination des fumées de cuisson (éléments, détails ou accessoires des récipients de cuisson pour éliminer ou condenser les vapeurs de cuisson dans de tels récipients A47J 36/38) [5]
- 15/22 . Réflecteurs pour appareils de chauffage par rayonnement
- 15/24 . Eléments ou panneaux radiants pour appareils de chauffage par rayonnement (brûleurs à gaz à rayonnement F23D 14/12)
- 15/26 . Poignées de transport
- 15/28 . Ecrans de tirage
- 15/30 . Dispositions pour le montage des poêles ou fourneaux dans des emplacements particuliers
- 15/32 . Aménagements des conduits pour gaz chauds, p.ex. dans ou autour des fours de boulangerie
- 15/34 . Eléments ou dispositions pour l'accumulation de chaleur ou l'isolation
- 15/36 . Dispositifs protecteurs, p.ex. pour éviter le contact avec les parties chauffées